

délibération :  
D\_2017\_10\_4

L'an deux mille dix sept , le vendredi 13 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Octobre 2017

Présents : 19

**Présents :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Convention SDEG 16  
pour les travaux d'éclairage  
public (prises guirlandes)**

**Pouvoirs :**

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'illumination du bourg lors des fêtes de fin d'année, la pose de 12 prises guirlandes s'avère nécessaire.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Le SDEG16 assure l'éclairage public et a la compétence pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage.

Il présente au Conseil Municipal :

- le devis établi par le SDEG16 qui s'élève à 2 194,33 € TTC avec une participation de la commune fixée à 1 188,60 € TTC ;
- le projet de convention à passer entre la commune et le SDEG16 pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 permettant à la commune de financer ces travaux en section d'investissement.

**Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** le plan de financement des travaux avec une participation communale de 1 188,60 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre le SDEG et la commune pour le versement d'un fonds de concours ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 13/10/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le - 2 NOV. 2017

Le Maire,  
  
Michel CARTERET

